Liberte Politique
/

Espagne : le trafic d’êtres humains, « un commerce florissant qui ne cesse de croître »

Article rédigé par *Fides*, le *24 juillet 2015*

Le commerce d’êtres humains représente un chiffre d’affaires compris entre 7.000 et 10.000 millions d’USD par an. Jusqu’à 2 millions d’enfants sont sujets à la prostitution au sein du commerce sexuel mondial. Par ailleurs, 20,9 millions de personnes sont victimes du travail forcé dont 55% de femmes et de fillettes.

Madrid (Fides) – Le Service jésuite des migrants (Servicio Jesuita a Migrantes, SJM) d’Espagne a présenté un rapport élaboré par l’Institut universitaire des Migrations de Comillas sur le trafic d’êtres humains dans le monde en vue de la Journée mondiale contre le trafic d’êtres humains, qui sera célébrée le 30 juillet.

Le trafic illicite de personnes se transforme actuellement en un « commerce florissant qui ne cesse de croître à l’intérieur de la nouvelle économie globale » remarque le rapport du SJM, envoyé à l’Agence Fides. Selon l’ONU, le « commerce d’êtres humains » concerne chaque année au moins 4 millions de personnes pour une valeur économique estimée entre 7.000 et 10.000 millions d’USD. Bien que la forme du trafic d’êtres humains la plus fréquente concerne l’exploitation sexuelle (79% du total), il existe deux autres formes d’exploitation : celui relatif au travail et celui qui concerne les organes.

Esclaves sexuelles

L’Organisation internationale des migrations estime à 500.000 le nombre des femmes qui entrent chaque année en Europe occidentale pour y être exploitées sexuellement, bien souvent derrière de fausses promesses de travail dans un pays riche, la majorité d’entre elles provenant de pays en voie de développement.

La deuxième forme d’exploitation la plus fréquente est celle qui concerne le travail. Selon l’Organisation internationale du travail, le nombre global des personnes victimes du travail forcé est de 20,9 millions. L’exploitation a lieu dans les secteurs de la construction, de l’agriculture, du textile, dans le domaine du travail domestique mais aussi au sein des entreprises de transport et en contraignant à la mendicité.

Ce type de trafic ne constitue pas une simple violation des droits du travailleur, en ce que ses victimes sont soumises à des conditions de travail inhumaines : horaires de travail prolongés, salaires bas voire inexistants, lieux de travail dans lesquels ne sont pas respectées les règles minimales d’hygiène et de sécurité, situation de servitude liée à la contraction de dettes…).

Dans tous les cas, conclut le rapport, les cas dénoncés continuent à être peu nombreux alors que l’exploitation sexuelle des femmes fait quant à elle l’objet de plaintes plus fréquent es, raison pour laquelle elle constitue le phénomène le plus documenté.

Source : Agence Fides (23/07/2015)

***